

Règlement de la Bourse de terrain de recherche 2025
« *Socio-économie et anthropologie des alternatives économiques* »
décernée par la Fondation Hadrien Saïag

Préambule

La *Fondation Hadrien Saïag*, abritée par la Fondation de France, institue une bourse dénommée Bourse de terrain de recherche « *Socio-économie et anthropologie des alternatives économiques* », destinée à financer des séjours de recherche de doctorant·e·s inscrit·e·s en thèse dans un établissement de recherche français. La bourse contribue au financement de terrains de recherche privilégiant l'immersion ethnographique, l'échange et la collaboration avec les acteurs sociaux. Les recherches financées porteront sur la dimension sociale et relationnelle des faits et institutions économiques (notamment, mais non exclusivement, la monnaie, la dette, la finance, etc.). Seront privilégiées les recherches qui s'intéressent aux expériences ou aux possibilités de mise en place d'alternatives économiques porteuses d'un esprit solidaire, populaire ou égalitaire. Le présent règlement précise les modalités de la première édition de cette bourse.

Article 1 — Objet du prix et nature des travaux attendus

La Bourse de terrain de recherche « ***Socio-économie et anthropologie alternatives économiques*** » a pour objectif de rendre possible, accompagner, consolider et valoriser chaque année deux terrains de recherche dans le cadre d'un doctorat dans les domaines de la socio-économie et de l'anthropologie des alternatives économiques.

Cette bourse vise particulièrement à soutenir la recherche universitaire de jeunes chercheur·e·s dont les recherches de terrain sont censées mettre en exergue les dimensions multiples (sociales, culturelles, politiques, relationnelles, etc.) des faits et des institutions économiques, tout comme les tentatives de fonder les relations sociales sur des logiques alternatives à celles dominantes. A ce titre, sont donc particulièrement valorisées :

- les terrains de recherche analysant, de manière critique, la dimension humaine et sociale de phénomènes économiques, autrement décrits comme fondés sur des logiques naturelles ou objectives (marché, échange, monnaie, etc.) ;
- les recherches ayant recours à plusieurs méthodologies (ethnographie, archives, entretiens, statistiques, etc.), mais centrées autour de l'immersion ethnographique auprès d'une communauté ou d'une société ;
- un échange intense avec des acteurs de la société civile (associations, ONG, groupes informels, etc.) et les populations directement impactées par les faits et les dynamiques économiques en question (recherche appliquée, recherche participative, restitution, etc.) ;
- les recherches concernant les dynamiques et les alternatives économiques dans les

contextes des classes populaires (producteurs de base, paysans, habitants de quartiers précaires ou périphériques, individus endettés, etc.) et des territoires périphériques (espaces délaissés, territoires déclassés, territoires enclavés, Sud du monde, etc.). Une attention particulière sera prêtée aux terrains effectués dans les contextes de recherche qui ont été ceux d'Hadrien Saiag.

- les recherches développant les réflexions à l'intérieur de la socio-économie des institutions économiques (monnaie, dette, finance, etc.) et/ou de l'anthropologie économique, avec une posture d'anthropologie politique attentive aux mobilisations de base pour instaurer des alternatives économiques ;
- les recherches développant un esprit interdisciplinaire aux croisements des sciences humaines et sociales et des sciences économiques.

Les travaux de thèse sont notamment évalués selon les critères suivants :

- la qualité de l'apport aux études en socio-économie et anthropologie économique ;
- la qualité et l'originalité du sujet et de la démarche scientifique ;
- la pertinence et la qualité de la méthodologie ethnographique employée ;
- La possibilité de restituer les connaissances et le travail aux populations ou acteurs concernés ;
- l'intérêt pour l'ensemble du champ.

Article 2 — Description de la bourse

Cette bourse de recherche est dotée d'une somme de 3.000 € par lauréat.s.es chaque année, avec 2 bourses proposées. Elle n'est pas renouvelable pour un lauréat.e donné.e. Cette somme est censée soutenir les dépenses liées aux déplacements vers et sur le terrain, couvrir en partie les coûts de la vie quotidienne sur le terrain, l'accès à l'information et toutes autres dépenses prévues par les règlements des établissements d'affiliation concernant les missions de recherche sur le terrain. La bourse sera mise à disposition du ou de la lauréat.e à travers une dotation sur une ligne budgétaire de l'Unité de recherche de rattachement ou de l'École doctorale d'inscription, qui sera en charge de sa gestion et des aspects budgétaires et administratifs et de la veille scientifique et légale du doctorant sur le terrain. La Bourse ne donne pas droit à une couverture d'assurance par la Fondation Hadrien Saiag, l'assurance pour le terrain relevant de la responsabilité de l'établissement d'inscription ou d'une assurance privée du doctorant. La cérémonie d'attribution des bourses aura lieu au sein du Laboratoire d'Anthropologie Politique de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales à la fin du printemps 2025, en concomitance avec la remise du Prix de la Fondation Hadrien Saiag.

À titre exceptionnel, si le jury estime que les candidatures ne justifient pas l'attribution de l'ensemble ou d'une partie des bourses, celles-ci pourraient ne pas être attribuées.

Article 3 — Calendrier des bourses

Le calendrier des bourses est le suivant :

15 décembre 2024	Lancement des bourses et ouverture des candidatures
22 mars 2025	Date limite de dépôt des dossiers de candidature

22 mars à mi-mai 2025	Sélection de conformité et pré-sélection des dossiers de candidature par le Comité de sélection de la FHS et examen des dossiers pré-sélectionnés par les membres du jury
Mi-mai 2025	Réunion du jury en séance plénière, élaboration du palmarès et annonce des lauréat.s.es
Juin 2025	Cérémonie d'attribution des bourses au LAP, EHESS Paris

Article 4 — Conditions de candidature et composition du dossier

Le prix de thèse « *Socio-économie et anthropologie des alternatives économiques* » est ouvert aux doctorant.e.s régulièrement inscrit.e.s en thèse de doctorat, encadré dans une école doctorale d'un établissement de recherche français et suivi par un directeur/une directrice de thèse.

Le terrain financé doit s'inscrire dans le plan de formation doctorale du candidat, telle que définie par son institution de rattachement et doit être effectué dans l'année solaire suivant l'attribution.

Le dossier de candidature est constitué d'un dossier électronique comprenant :

1. **Fiche de candidature.** La fiche de candidature (disponible en annexe) ;
2. **Lettre de candidature.** Une lettre de candidature adressée au jury, d'un maximum de deux pages, dans laquelle le candidat insistera sur l'éclairage apporté par sa recherche de doctorat sur les questions privilégiées par cette Bourse et sur l'importance du terrain de recherche pour développer telle recherche.
3. **Plan de thèse.** Un fichier PDF comprenant le résumé du projet de thèse, l'état d'avancement et le calendrier du doctorat avec indication du terrain à financer, comme cela est normalement présenté au Comité de thèse ;
4. **Projet de terrain de recherche.** Un document décrivant le terrain envisagé (objectif(s), méthodologie, calendrier/chronogramme, contacts, budget provisoire (transports, assurance, etc). 5 pages max.
5. **Lettre A.** Une lettre de recommandation du directeur de thèse. 1 page.
6. **Lettre B.** Une lettre de l'Unité de recherche de rattachement ou de l'École doctorale d'inscription déclarant la disponibilité à accueillir et mettre à disposition la bourse comme fonds de dotation du lauréat dans le cadre des « missions de recherche » et de son cursus doctoral.
7. **Publications.** Le cas échéant, le ou les publications du candidat dans le champ concerné par la thèse ;
8. **CV.** Un *curriculum vitae* du candidat ;
9. **Certificat d'inscription en thèse.**
10. **Pièce d'identité.** La copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

Chaque document doit être présenté, en format pdf, avec numérotation et titre (comme indiqué en gras) et suivi par **_NomDuCandidat**.

L'ensemble des documents doit être regroupé dans un Dossier nommé avec le format suivant : **CandidatureBourseFHS2025_Nom**

Le dossier électronique complet doit être envoyé (en fichier joint ou par lien Cloud) par voie électronique à l'adresse suivante : fondation.hadriensaïag@gmail.com

L'objet du mail doit être sous le format suivant : **candidature_boursedeterrainFHS2025_nom_prénom**

Article 5 — Composition du jury

Le jury est composé de X membres :

- Les membres du Comité exécutif de la FHS ;
- Un représentant de la Fondation de France ;
- 2 ou 3 personnalités scientifiques françaises et/ou internationales désignées par la FHS, dont au moins un·e chercheur·e spécialiste de la socio-économie et un·e chercheur·e spécialiste de l'anthropologie des alternatives économiques.

Le jury est présidé par le Président de la FHS.

Les membres du jury sont rendus publics avant la sélection des lauréats, et peuvent être renouvelés chaque année s'agissant des membres désignés.

Article 6 — Procédure de sélection

Une première pré-sélection est effectuée par le Comité exécutif de la Fondation Hadrien Saiag afin d'écarter les candidatures non-conformes ou n'entrant manifestement pas dans le champ de la Bourse. Les candidatures retenues sont discutées lors de séances plénières, le choix des lauréats étant effectué par consensus. En l'absence de consensus, un vote majoritaire est effectué, chaque membre du jury disposant d'une voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Les délibérations du jury font l'objet d'un compte-rendu.

Article 7 — Prévention des conflits d'intérêts

Les membres du jury ne doivent avoir aucune implication personnelle avec les projets de thèse évaluées ainsi que leurs auteur.s.es. Dans le cas contraire, lors des délibérations, les membres du jury étant impliqués dans l'une ou l'autre des thèses débattues s'abstiennent de porter un jugement sur le projet en question et doivent se retirer des délibérations. Une information des liens d'intérêts est demandée par le Président à l'ensemble des membres du jury lors de chaque séance plénière.

Article 8 — Obligations du lauréat

Par son inscription à la bourse de terrain de thèse « *Socio-économie et anthropologie des alternatives économiques* », le candidat s'engage, si son travail est sélectionné et qu'elle lui est attribuée :

- À utiliser l'intégralité de la somme du prix pour financer le terrain de recherche selon les critères et les modalités prévues à cet effet par sa propre École doctorale et son établissement d'inscription en thèse, concernant les missions de recherche de terrain;
- À faire figurer la mention « *Bourse de terrain de recherche de la Fondation Hadrien Saiag, Socio-économie et anthropologie des alternatives économiques — lauréat 2025* » ainsi que lorsque cela est possible, les logos de la FHS sur le livre ou tout autre support de restitution et diffusion future des résultats de la recherche de terrain financée (thèse, ouvrage, articles et tout autre support de diffusion et valorisation) ;

- À déposer 2 copies au minimum de tout support de diffusion des résultats de la recherche de terrain, à partir de la thèse ;
- S'il est résident en France, à assister physiquement à l'attribution de la bourse, au cours de laquelle il effectuera une courte présentation des travaux planifiés ; s'il est résident à l'étranger, à intervenir en distanciel ;
- À autoriser la FHS à utiliser son nom, prénom et image par voie de citation, mention, reproduction ou représentation, à l'occasion d'actions de communication interne ou externe, dans le respect de ses droits d'auteurs ;
- À soumettre à une revue internationale avec comité de lecture un article décrivant les résultats du terrain de recherche ;
- À participer à des actions de valorisation de son travail et de son expérience auprès des universités et établissements de la recherche et du grand public, notamment auprès des populations concernées par la recherche.

Article 9 : Valorisation du travail de thèse du (des) lauréat(s)

La FHS s'engage à accompagner le(s) lauréat(s) dans la valorisation de leur expérience de terrain et de leur travail de thèse auprès des universités et des établissements de recherche et du grand public (séminaires, conférences, colloques, interviews filmés, podcasts, web-documentaire, etc).

Article 10 — Acceptation du règlement

La candidature à la Bourse implique l'acceptation automatique du candidat à l'ensemble des articles du présent règlement.

*Pour toutes demandes d'informations, veuillez nous contacter par mail à l'adresse suivante :
fondation.hadriensaïag@gmail.com*